



Mairie de Cannes

08/08/2024  
COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH



Le Maire

Président de l'Agglomération Cannes Lérins  
Président de l'Association des Maires de France

Monsieur Patrick DAVET

Maire

Hôtel de Ville  
1 esplanade Edmond Doré  
BP 50105  
33164 LA TESTE DE BUCH

Cannes, le 2 août 2024

Réf. : DC/AF/ci 240081709S

Monsieur le Maire, *Mr le maire, Mr Patrick Davet,*

Vous avez attiré mon attention sur l'application de la loi SRU dans votre commune et je vous en remercie.

Vos remarques rejoignent celles de nombreux de nos collègues maires qui sollicitent l'Association des Maires de France (AMF) à ce sujet.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi SRU en 2000, l'AMF a toujours été proactive pour proposer l'adaptation de la mise en application de la loi au regard de la réalité des difficultés des communes pour atteindre leurs objectifs.

Encore récemment, dans le cadre de l'examen du projet de loi sur le développement de l'offre de logements abordables, aujourd'hui suspendu en raison de la dissolution, l'AMF a été force de proposition. Elle a en effet :

- proposé de permettre la modification du seuil minimal du rythme de rattrapage dans le contrat de mixité sociale (CMS), pour l'adapter aux possibilités réelles de production des communes, dans le contexte particulier du ZAN et de la crise du logement. Il s'agit de véritablement revenir à une logique d'accompagnement, à rebours d'une pratique punitive inefficace ;
- réalisé un travail critique sur les pratiques d'élaboration actuelles du CMS et sur les politiques de carence des préfets, en recueillant quantité de témoignages de maires ;
- dénoncé l'inadaptation et l'inefficacité de certaines sanctions SRU telles que le retrait des permis de construire ;
- dénoncé le mauvais usage des indicateurs INSEE ou des indicateurs liés aux plans de prévention utilisés aujourd'hui pour ne pas exempter des communes qui ne peuvent pas objectivement produire des logements ;
- proposé que les majorations de prélèvement soient consignées et fléchées prioritairement pour la production de logements sociaux sur les communes prélevées.

Enfin, l'AMF a largement œuvré pour dire et montrer, à travers sa contribution sur la crise du logement publiée en mars 2024, que le Gouvernement est le premier responsable de la crise de la production. Et que par conséquent, la non-atteinte des objectifs SRU ces dernières années ne peut être imputée exclusivement aux maires et à leurs politiques.

1/2

Au regard des éléments exposés dans votre lettre qui apportent un éclairage nouveau, je vais demander au groupe de travail « logement » de l'AMF de vous inviter à participer et d'intervenir à sa prochaine réunion, qui aura très probablement lieu en septembre.

Cette réunion aura pour but de proposer l'action à venir de l'AMF sur le sujet SRU dans le cadre de la nouvelle législature.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*j'espère au titre personnel  
que j'apporte ce que la loi 2008  
est destinée à faire.  
merci  
à très prochainement  
Bien cordialement,*

David LISNARD

